

Créé en 1983, l'Etablissement public Loire est un syndicat mixte au service des plus de cinquante collectivités qui le composent actuellement - (Voir Rapport d'activité 2020

https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2021/07/EPLOIRE_RA_2020.pdf)

Il contribue à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interdépartemental ou interrégional. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente.

Ses missions sont axées sur ses deux principaux métiers : hydraulicien et développeur territorial.

Elles s'exercent actuellement dans 4 principaux domaines :

- Gestion des ressources en eau stratégiques de Naussac (soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire) et Villerest (écrêtement de crues et soutien d'étiage de la Loire),
- Evaluation et gestion des risques d'inondations,
- Aménagement et gestion des eaux,
- Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation

www.eptb-loire.fr

Contexte

L'Etablissement accompagne depuis plus de 35 ans les collectivités du bassin de la Loire et ses affluents dans le domaine de l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, en leur apportant notamment un appui technique dans l'exercice de leurs missions.

Tel est notamment le cas depuis 2012 dans les démarches liées à la sécurisation des ouvrages de protection contre les inondations et leur mise en conformité avec la réglementation. Fin 2015, l'Etablissement a d'ailleurs pris l'initiative d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, co-construit en lien étroit avec les collectivités concernées (https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2021/07/projet_paic_juin2021.pdf).

Dans ce contexte, depuis 2019 l'Etablissement s'est vu confier par plusieurs EPCI la gestion de leurs digues non domaniales, pour un linéaire cumulé de l'ordre d'une centaine de kilomètres, dans les départements de Maine et Loire, d'Indre et Loire, de l'Indre, du Loir et Cher et du Cher. Des échanges sont en cours avec d'autres EPCI en Loire moyenne et Loire amont. Dans le même temps, il s'implique dans l'anticipation du transfert de gestion de digues domaniales à l'horizon 2024.

Missions principales

L'objectif poursuivi est le renforcement de l'appui « de bassin » apporté aux collectivités, en terme de sécurisation de leurs digues, et de gestion de ces dernières le cas échéant.

Dans une logique d'optimisation des moyens mobilisés, le(la) chargé(e) d'opération recruté(e), placé(e) sous la responsabilité du chef du service Dignes, interviendra en collaboration étroite avec les deux chargées de mission et la chargée d'opération en poste à ORLEANS, également en liaison avec les agents basés à Angers.

Les actions prévues sur le terrain sont :

- La surveillance d'ouvrages (participation aux visites, y compris leur planification et la rédaction de compte rendus)
- L'entretien courant d'ouvrages (suivi de chantiers, visites sur site et rédaction de compte rendus)
- Le suivi de travaux de confortement et le relevé de dispositifs d'auscultation éventuellement mis en place sur les digues

Les actions prévues au bureau sont :

- La mise à jour de dossiers d'ouvrage, de registres et la constitution de dossiers pour leur régularisation
- La bancarisation des éléments de connaissance des ouvrages présents sur le territoire d'intervention
- Le déploiement du logiciel métier gestionnaire de digues SIRS Dignes et la saisie de renseignements
- Le suivi d'études et travaux utiles pour la régularisation d'ouvrages ou leur mise en conformité
- Le renseignement des informations au guichet unique (INERIS) et la veille sur la réalisation des chantiers conformément aux autorisations délivrées lors des DICT/DT

Dans les deux cas, une implication plus particulière est attendue pour la capitalisation des outils et méthodes mis en œuvre.

NB : Les conditions d'intervention particulières peuvent conduire à envisager l'établissement d'astreintes.

Compétences souhaitées et qualités requises

- Formation Bac+2 minimum
- Spécialisation en hydraulique et ouvrages et/ou prévention et gestion des risques
- Première expérience significative en lien avec les missions
- Connaissances/pratique dans les domaines suivants :
 - Travaux fluviaux, génie civil, géotechnique et/ou mécanique, hydraulique
 - Cadre règlementaire de gestion des ouvrages
 - Conduite de travaux avec une connaissance des différents intervenants
 - Programmation et planification d'opérations
 - Acteurs et partenaires institutionnels (Etat et collectivités)
 - Outils SIG (Q-GIS).
- Autonomie, sens du travail en équipe, rigueur et sens de l'organisation, sens du contact et relationnel, goût pour une activité partagée entre le travail de terrain et celui de bureau, capacité d'analyse et de synthèse, capacité rédactionnelle
- Permis B obligatoire

Rémunération : CDD de six mois renouvelable pour la même durée (accroissement temporaire d'activités) - Cadre d'emploi des techniciens (technicien principal de seconde classe) + régime indemnitaire - CNAS

Poste basé à : ORLEANS (45)

Prise de fonction : Octobre 2021

Déplacements : Déplacements sur le bassin de la Loire (véhicule de service).

Candidature : CV et lettre de motivation à adresser au plus tard le **23 septembre 2021** à l'attention de Monsieur le Président de l'Etablissement public Loire, par voie électronique, à l'adresse suivante : claire.coudyser@eptb-loire.fr

Renseignements

Emmanuelle BRAIBANT – Chargée du personnel

Mail : emmanuelle.braibant@eptb-loire.fr Tél : 02.46.47.03.11

Pierre PHILIPPE – Chef du service Dignes

Mail : pierre.philippe@eptb-loire.fr Tél : 02.46.47.03.01